

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2020

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le Conseil d'administration de l'ARES s'est réuni le 30 juin 2020. Il a notamment pris les décisions suivantes.

01 / Certificats d'enseignement supérieur : art. 74, al. 5 du décret « Paysage »

Le Conseil d'administration a attesté de la conformité de certificats d'universités et/ou de hautes écoles aux critères fixés par le décret « Paysage » pour qu'un établissement d'enseignement supérieur puisse délivrer un certificat et octroyer aux étudiants les crédits obtenus pour les enseignements suivis avec succès.

Ces certificats sont les suivants :

- » Certificat d'Université en Clinique du travail (ULiège)
- » Certificat inter Université et Haute école en « Enfance, familles, institutions. Place et parole de l'enfant en contextes » (ULiège)
- » Certificat inter Université et Haute école en Méthodes et pratique de l'interdisciplinarité dans le domaine de la santé (ULiège)
- » Certificat inter Université et Haute école en Enseignement du français langue de scolarisation en contexte migratoire (ULiège)
- » Certificat inter Université et Haute école en « Travailler avec la culture vidéoludique » (ULiège)
- » Certificat d'Université en Fondements du droit canon : droit, éthique et déontologie de l'action pastorale (UCLouvain)
- » Certificat inter hautes écoles et universités en accompagnement de la grande précarité (HENALLUX)

L'article 74 du [décret](#) « Paysage » précise que les études de formation continue « *peuvent permettre la délivrance de certificats et l'octroi de crédits aux étudiants correspondant aux enseignements suivis avec succès, si elles portent sur au moins 10 crédits et respectent les mêmes critères d'organisation, d'accès, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques* ».

02 / Formation continue et apprentissage tout au long de la vie : financement de projets pour l'année 2020-2021

Le Conseil d'administration a remis un avis sur les demandes de subventions octroyées chaque année par le Gouvernement de la Communauté française à des formations continues dispensées par les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, conformément à l'article 74, al.6 du [décret](#) « Paysage ».

L'ARES remet une appréciation sur le respect des critères par ces demandes de subvention et dresse la liste de celles qui satisfont aux conditions requises.

Ces critères visent à favoriser la collaboration entre établissements d'enseignement supérieur, à s'inscrire dans des thématiques définies, à éviter d'éventuels doublons avec d'autres formations et à permettre une participation aux formations dans le cadre de la valorisation des acquis d'expérience (VAE).

En 2020, quarante-huit demandes de subventions ont été introduites et toutes rencontrent les critères d'appréciation qui figurent dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 avril 2007.

La liste des demandes de subventions a été transmise au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui prendra ensuite les décisions d'octroi. Cette liste peut être consultée en annexe.

03 / Financement de projets d'aide à la réussite pour l'année 2020-2021 pour les Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Le Conseil d'administration a émis un avis favorable sur dix-neuf demandes de financement de projets d'aide à la réussite pour les étudiants de première génération.

Ce financement de l'aide à la réussite est organisé conformément aux dispositions du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles (article 37bis) et du décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles (article 21 quinquies). Le montant global du financement s'élève à cinq cent vingt-sept mille euros (montant indexé selon indice santé à partir de 2017) dont l'ARES est également chargée de proposer la clé de répartition entre les différents projets.

Les dix-neuf dossiers répondaient à l'ensemble des critères mentionnés à l'article 37bis du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles, à savoir :

- » HE de Bruxelles-Brabant (HE2B) : SuPerform !
- » HE groupe "ICHEC-ISC-ISFSC" : Questionnaires-enquêtes pour une autorégulation des étudiants
- » HE du Hainaut (HEH) : L'analyse des dispositifs et lieux de régulation mis en place à la HEH pour aider les étudiants après la session d'examen
- » HE Charlemagne (HECh) : SAR HECh ADHERE
- » HE Robert Shuman (HERS) : Accompagn'HERS
- » HE Ville de Lège (HEL) : Soutien à la maîtrise de la langue française des étudiants de Bloc 1
- » HE Lucia de Brouckère (HELdB) : La collaboration : un enrichissement essentiel à la réussite.
- » HE Condorcet-HEPHC : Approches individualisées en accompagnement des étudiants
- » HE Province Liège (HEPL) : Coaching académique par et pour les étudiants
- » HE Galilee (HEG) : Promotion de la réussite à la Haute école Galilee
- » HE Léonard de Vinci (Vinci) : Mes études, ma première année, ma réussite
- » EPHEC : Petite réussite - demande de financement pour 2020-2021
- » HE Ilya Prigogine (HELB) : Mes études, ma première année, ma réussite
- » HENALLUX Petite réussite - Projet Starting Block
- » HE Louvain en Hainaut (HELHa) : Relance
- » HELMo : Accroche : projet de réorientation scolaire et Accroche-toi! Projet sur le choix d'études et sur l'adaptation à l'enseignement supérieur
- » HE Albert Jaquart (HEAJ) : Petite réussite - poursuite du "Cap Réussite HEAJ"
- » HE F Ferrer (HEFF) : Synthèse de la demande de financement dans le cadre de la promotion de la réussite des étudiants de première génération pour l'année académique 2020-2021
- » HE de la Province de Namur (HEPN) : L'amont et l'aval de la Promotion de la réussite au sein de HEPN : arrimage solide ou décrochage encadré

L'ensemble des projets d'aide à la réussite déposés ont donc été sélectionnés pour l'année 2020-2021 et cette liste a été transmise au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

04 / Avis de l'ARES 2020-16 – Évaluation du titre III du décret du 7 novembre 2013

Le 15 mai 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur a sollicité l'ARES pour qu'elle procède à une évaluation du décret « Paysage », centrée sur le titre III, en lui communiquant les problèmes d'application identifiés, en particulier sur les effets des articles organisant les études et le statut de l'étudiant.e.

L'ARES a donc émis un avis à propos des modifications à apporter au titre III du décret afin d'améliorer le parcours de l'étudiant-e.

Même si l'ARES reconnaît que le décret a eu un certain nombre d'effets positifs, il n'en reste pas moins qu'il est assorti de nombreux effets non désirés : allongement significatif des études, pouvant mener à des abandons tardifs ou à des impasses, perte de la notion de « réussite », augmentation des contraintes administratives. Il conviendrait, dès lors, de baliser le parcours de l'étudiant en lui indiquant plus rapidement et plus clairement la voie à suivre pour avancer dans ses études.

Les membres se sont accordés sur plusieurs points :

- » une anticipation de la date d'inscription, à dissocier de la date de validation des PAE ;
- » une plus grande autonomie au niveau de la quadrimestrialisation ;
- » l'acquisition des 60 premiers ECTS du bachelier au centre des priorités des étudiants ;
- » des PAE qui concilient le respect des règles de construction et les réalités pédagogiques ;
- » l'importance de la remédiation et de l'aide à la réussite ;
- » une restriction de l'accès à l'année diplômante et/ou au second cycle ;
- » une clarification des règles de calcul de la finançabilité de l'étudiant-e.

Il est à noter que la FEF n'a pas rendu sa contribution dans les temps, eu égard à la période de consultation durant les examens, et fera parvenir son avis indépendamment.

05 / Avis 2020-17 - Opportunité de la création du grade de Master en psychologie clinique.

En Belgique, l'exercice autonome de la psychologie clinique est conditionné à l'obtention d'un agrément auprès du SPF Santé publique et auprès des communautés. Dans un courrier du 19 février 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur de la FWB a demandé l'avis de l'ARES sur l'opportunité de créer un grade de « master en psychologie clinique » et de l'ajouter à l'annexe II du décret « Paysage », afin notamment de permettre aux organes compétents d'accorder des équivalences à des diplômes étrangers.

La Conférence des doyens des Facultés de psychologie, (logopédie) et des sciences de l'éducation s'était déjà saisie du dossier suite à un courrier d'information adressé à l'ARES par le Ministère de la FWB. Son travail, validé par la Chambre des universités puis par le Conseil d'administration de l'ARES, a permis de répondre à la ministre ainsi que de constituer un socle minimal commun de formation pour les psychologues cliniciens.

L'ARES rappelle qu'en créant un grade, cela permet non seulement à un-e diplômé-e étranger-ère d'obtenir une équivalence, mais cela permet surtout et principalement aux établissements d'enseignement supérieur d'organiser la formation menant au grade en question.

Les exigences légales et réglementaires portant sur les conditions d'accès à l'exercice de la psychologie clinique peuvent être facilement rencontrées dans le cadre des formations actuellement dispensées dans les universités de la fédération Wallonie-Bruxelles, moyennant de légers aménagements des programmes. À ce stade, l'ARES juge **qu'une révision du « décret paysage » n'est donc pas nécessaire.**

Afin d'assurer une formation de qualité mutuellement reconnue, d'éviter une concurrence entre universités sur les critères d'accès à la profession et de faciliter les passerelles entre universités, la conférence des doyens s'est accordée sur un nombre minimal de 80 crédits de cours distinctifs pour les formations destinées à octroyer l'agrément de psychologue clinicien. Les facultés pourront également délivrer aux étudiant-e-s diplômé-e-s dans les options de psychologie clinique une attestation confirmant que leur diplôme rencontre les conditions d'octroi de l'agrément. Ces attestations permettront non seulement de faciliter et d'accélérer la procédure d'octroi, mais aussi de clarifier la situation pour les étudiant-e-s diplômé-e-s.

06 / Dérogation de la langue d'enseignement – Bachelier en sciences informatiques

Le Conseil d'administration a accordé une dérogation de la langue d'enseignement pour le bachelier en sciences informatiques à l'ensemble des universités qui l'organisent. Cette formation pourra être organisée majoritairement ou exclusivement en langue anglaise à partir de l'année académique 2020-2021.

Il s'agit là du deuxième bachelier de transition pour lequel une dérogation de la langue d'enseignement est accordée depuis la modification de l'article 75 du décret « Paysage » du 7 novembre 2013 qui permet dorénavant d'organiser des bacheliers dans une autre langue que le français.

Rappelons que l'article 75 §2 alinéa 5 du décret « Paysage » précise que des dérogations de la langue d'enseignement peuvent être accordées pour les études de premier et de deuxième cycle lorsqu'elles présentent un caractère international.

Ces dérogations sont accordées par l'ARES. Celle-ci demandera également au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de confirmer cette demande et d'effectuer les démarches en vue d'adapter l'AGCF du 5 mars 2020 autorisant l'organisation de bacheliers et de masters en langue anglaise.

07 / Application de l'article 121 § 4 du décret « paysage » : avis motivé sur des demandes d'équivalence ou de correspondance

Équivalence- dossier pédagogique bachelier de Conseiller conjugal et familial

Le Conseil d'administration de l'ARES a remis un avis favorable de demande d'équivalence du dossier pédagogique du bachelier de Conseiller conjugal et familial.

Cet avis fait suite à la transformation du dossier pédagogique afin de répondre aux remarques formulées dans le cadre de l'évaluation AEQES. Ces remarques portaient essentiellement sur l'identité professionnelle et les débouchés des diplômés.

Correspondance du dossier pédagogique du bachelier en Sciences de l'ingénieur industriel

Le Conseil d'administration de l'ARES a remis un avis favorable de demande de correspondance du dossier pédagogique en Sciences de l'ingénieur industriel.

Cet avis fait suite à la transformation du dossier pédagogique afin de répondre aux remarques formulées dans le cadre de l'évaluation de l'AEQES et suite à la modification du référentiel des compétences au niveau de l'ARES, des dossiers pédagogiques des trois orientations du master en sciences de l'ingénieur industriel en 2019.

Les étudiants porteurs d'un grade académique de premier cycle de type court dans la catégorie technique (bachelier professionnalisant) ont la possibilité d'accéder au deuxième cycle de type long (master) de la formation d'ingénieur industriel moyennant la réussite d'un programme complémentaire dit « d'abstraction ». Cette « passerelle » est organisée sous la forme d'un bachelier de transition en 60 ECTS maximum de programme de cours spécifiques avant l'entrée dans le Master de Sciences de l'ingénieur industriel.

Le nouveau dossier pédagogique se décline en dix unités d'enseignement afin de mieux préparer les étudiants porteurs d'un bachelier professionnalisant au cursus des sciences de l'ingénieur industriel. Les trois unités des sciences fondamentales de l'ancien dossier demeurent, mais deviennent davantage « appliquées » et comportent moins de crédits.

08 / Relations internationales – ASEM-DUO – Sélection de l'appel 2020

Le Conseil d'administration a approuvé la sélection de dix projets académiques et scientifiques, suite à l'appel 2020 du programme ASEM-DUO de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, dans le cadre du Dialogue politique Asie-Europe (ASEM, *Asia-Europe Meeting*), certains pays asiatiques et européens (dont la Fédération Wallonie-Bruxelles) ont lancé des programmes spécifiques de financement de la mobilité. Depuis 2017, le programme ASEM-DUO de la Fédération Wallonie-Bruxelles, géré par l'ARES, permet de financer la mobilité de binômes de professeurs, chercheurs ou membres du personnel administratif d'un établissement

d'enseignement supérieur la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un partenaire asiatique, pour une durée minimale de 3 semaines. Chaque binôme se voit octroyer une bourse de 5.000 €. À l'occasion de l'appel 2020, 23 candidatures ont été introduites et 10 ont été sélectionnées. Les 10 projets sélectionnés impliquent notamment des partenaires de Thaïlande, de R.P. de Chine, de Nouvelle-Zélande, de Mongolie, d'Inde et du Vietnam. Les projets couvrent des domaines variés : immunologie, tourisme durable, changement climatique, intelligence artificielle, etc.

N°	NOM COMPLET DU PROJET DE FORMATION	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONCERNÉ	RENOUVELLEMENT ?	ECTS	BUDGET INDICATIF 2020-2021	FINANCEMENT DEMANDÉ POUR 2020-2021	AVIS CA 30-06-2020
92	CERTIFICAT INTER UNIVERSITÉ ET HAUTE ÉCOLE EN INTELLIGENCE DES DONNÉES	95274 - HENaLLux	Non	30	22000euros	45000euros	Avis favorable
93	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE : LES ATOUS DE LA DIVERSITÉ : PROMOUVOIR L'INCLUSION ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	5224 - UCLouvain	Non	15	39418euros	15000euros	Avis favorable
94	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE : DROIT PÉNAL DES AFFAIRES	5224 - UCLouvain	Oui	16	37088euros	10000euros	Avis favorable
95	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN CONNAISSANCES JURIDIQUES POUR LE TRADUCTEUR ET/OU L'INTERPRÈTE JURE	5224 - UCLouvain	Oui	10	27625euros	8000euros	Avis favorable
96	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE : DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE	5224 - UCLouvain	Non	10	31016euros	17000euros	Avis favorable
97	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE : INGÉNIERIE DE FORMATION : CONCEPTION ET GESTION DES SYSTÈMES DE FORMATION EN ORGANISATION	5224 - UCLouvain	Oui	12	54465euros	9727euros	Avis favorable
98	INITIATION AU CINÉMA DE FICTION	95064 - HEPHC	Non	6	16.965euros	10.000euros	Avis favorable
99	CERTIFICAT INTER UNIVERSITE ET INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE - EN GESTION DES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES EN MILIEU SCOLAIRE PAR L'APPROCHE SYSTÉMIQUE DE PALO ALTO	5225 - Uliège	Non	30	29475euros	10000euros	Avis favorable
100	FORMATION À L'ECRITURE DE SÉRIES TV	171 - INSAS	Oui	23	22220euros	7000euros	Avis favorable
101	CERTIFICAT EN INNOVATION DURABLE ET BUSINESS MODELS À IMPACT POSITIF	22006 - HE ICHEC-ISC-ISFSC	Non	15	58000euros	20000euros	Avis favorable
102	CERTIFICAT INTER UNIVERSITÉ ET HAUTE ÉCOLE EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE DE SCOLARISATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE	5225 - Uliège	Non	20	21000euros	9000euros	Avis favorable
103	FORMATION CONTINUE EN MANAGEMENT ET GESTION DES CONFLITS	55010 - HEH	Non	20	18.500euros	18.500euros	Avis favorable
104	CERTIFICAT INTER UNIVERSITE ET HAUTE ECOLE EN METHODES ET PRATIQUE DE L'INTERDISCIPLINARITE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE	5225 - Uliège	Non	25	25400euros	11000euros	Avis favorable
105	CERTIFICAT (DE NIVEAU 7) EN GAME ART ET GAME PROGRAMMING	95080 - HELHa	Oui	30	52500euros	42500euros	Avis favorable
107	CERTIFICAT EN ACCOMPAGNEMENT DE LA GRANDE PRECARITE	95274 - HENaLLux	Non	15	28327euros	7000euros	Avis favorable
108	« ENFANCE, FAMILLES, INSTITUTIONS. PLACE ET PAROLE DE L'ENFANT EN CONTEXTES »	5225 - Uliège	Non	20	20700euros	9000euros	Avis favorable
109	CERTIFICAT INTER-HAUTES ECOLES EN AGRICULTURE URBAINE ET PRODUCTIONS HORS SOLS . FORMATION EN VIVRICULTURE .	95064 - HEPHC	Oui	20	31.160euros	25.000euros	Avis favorable
111	LA SUITE OFFICE 365 AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE COLLABORATIF À DISTANCE	61021 - HEVL	Non	10	22000euros	20875euros	Avis favorable
112	CERTIFICAT EN RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES : STRATÉGIE ET COMMUNICATION	22003 - HEG	Non	18	24773euros	19800euros	Avis favorable
113	FORMATION CONTINUE EN GESTION FORESTIÈRE.	95064 - HEPHC	Non	10	28.400euros	20.000euros	Avis favorable
115	FORMATION DE FORMATEUR EN SIMULATION	95274 - HENaLLux	Oui	10	17708euros	10000euros	Avis favorable
116	ENSEIGNER DANS LE SUPÉRIEUR AVEC LE NUMÉRIQUE	5223 - ULB	Oui	15	5.035euros	5.000euros	Avis favorable
117	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN APPROCHE PRATIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LA PHYSIOLOGIE ET DES PATHOLOGIES DE L'ÉVEIL ET DU SOMMEIL	5223 - ULB	Oui	10	207euros	9.000euros	Avis favorable
118	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN KINÉSITHÉRAPIE PÉDIATRIQUE	5223 - ULB	Oui	60	682euros	1.000euros	Avis favorable

119	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN NUTRITION HUMAINE	5223 - ULB	Non	10	400euros	21.500euros	Avis favorable
120	STARTERS, NOUVELLE GENERATION!	22005 - EPHEC	Non	6	20000euros	15500euros	Avis favorable
121	CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCROCHAGE SCOLAIRE ET SOCIAL	5226 - UNamur	Oui	13	13900euros	4900euros	Avis favorable
122	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN ÉLECTRONIQUE DE L'ÉNERGIE	5231 - UMONS	Oui	40	50053euros	19002euros	Avis favorable
123	EXPERT EN ECOLOGIE APPLIQUÉE	5759 - HEPL	Oui	6	12780euros	8000euros	Avis favorable
124	CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	5226 - UNamur	Oui	10	21435euros	3800euros	Avis favorable
125	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN RADIOPHYSIQUE MÉDICALE	5223 - ULB	Oui	60	487euros	3500euros	Avis favorable
126	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE : SÉCURITÉ SOCIALE ET MARCHÉ DU TRAVAIL : ENJEUX, PERSPECTIVES ET ÉVALUATION	5223 - ULB	Non	10	603euros	11.000euros	Avis favorable
127	CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ EN GENRE ET SEXUALITÉ	5223 - ULB	Non	10	63.972euros	15.707euros	Avis favorable
128	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN MÉDIATION CULTURELLE	5223 - ULB	Oui	10	200euros	8000euros	Avis favorable
129	CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	5224 - UCLouvain	Non	20	44260euros	13000euros	Avis favorable
130	CERTIFICAT EN E-TOURISME ET MARKETING DIGITAL	95027 - HEAJ	Oui	16	25930euros	10500euros	Avis favorable
131	RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE ET INTENSIVE EN NEUROLOGIE ADULTE	5224 - UCLouvain	Non	10	18683euros	15000euros	Avis favorable
132	CONCEPTION D'ÉCOSYSTÈMES HUMAINS INSPIRÉS DES MODÈLES ÉCOSYSTÉMIQUES NATURELS	5759 - HEPL	Oui	6	21920euros	16000euros	Avis favorable
133	DÉVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE DE SON CADRE PROFESSIONNEL	95274 - HENaLLux	Oui	20	21230euros	12830euros	Avis favorable
135	CERTIFICAT TRANSDISCIPLINAIRE "DYNAMIQUES DES VIOLENCES INTERPERSONNELLES - OUTILS POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE"	23007 - HELB	Non	35	43360euros	22460euros	Avis favorable
136	CERTIFICAT INTER UNIVERSITÉ ET HAUTE ÉCOLE « TRAVAILLER AVEC LA CULTURE VIDÉOLUDIQUE »	5225 - Uliège	Non	20	21719.57euros	10000euros	Avis favorable
137	LES OUTILS DE GESTION NUMÉRIQUE D'UNE ORGANISATION À PORTÉE DE MAIN	95274 - HENaLLux	Oui	21	22174euros	13774euros	Avis favorable
138	DEVENIR RÉFÉRENT INFORMATIQUE D'UNE ORGANISATION OU D'UNE INSTITUTION	95274 - HENaLLux	Oui	22	23118euros	14118euros	Avis favorable
139	CERTIFICAT EN E-TOURISME ET MARKETING DIGITAL	22003 - HEG	Non	16	34.000euros	10.000euros	Avis favorable
140	STOMATHERAPIE	95274 - HENaLLux	Oui	35	34330euros	11000euros	Avis favorable
141	APPROCHE NEURO-COGNITIVE	95274 - HENaLLux	Oui	8	16034euros	6000euros	Avis favorable
142	AUXILIAIRE EN STERILISATION	95274 - HENaLLux	Oui	15	14405.065euros	5500euros	Avis favorable
143	CERTIFICAT INTER UNIVERSITÉ ET HAUTE ÉCOLE EN "RECYCLAGE DU FONCIER DÉGRADÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE"	5225 - Uliège	Non	25	51.748euros	19.500euros	Avis favorable